

MILLENIUM Dance Center

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

TENUE

Une tenue vestimentaire adaptée à la pratique des cours est exigée.

Classes Enfants

Classique : collants, demi-pointes, tuniques ou justaucorps de la couleur correspondant au niveau (voir au centre de danse)

Jazz : short, top de la couleur correspondant au niveau (voir au centre de danse)

Une coiffure nette et soignée est demandée ; un chignon pour les cours de Classique, et les cheveux attachés pour les cours de Jazz.

ORGANISATION DES COURS

Les élèves se doivent d'être à l'heure et en tenue de danse adaptée au cours. Au-delà de dix minutes de retard, les élèves ne seront pas admis dans le cours sans motif valable.

L'assiduité aux cours représente la garantie des progrès des élèves, il est donc important qu'ils ne soient pas absents sans motif valable.

L'établissement est ouvert toute l'année à partir du 8 Septembre au 30 Juin, sauf pendant les périodes de vacances scolaires (à l'exception des vacances de la Toussaint, l'école est ouverte durant la première semaine des vacances). Des stages d'été s'organisent également pendant les mois de Juillet et Août.

Une tenue et un langage correct sont exigés dans l'enceinte de l'établissement et il y est formellement interdit de fumer ou de boire de l'alcool.

Il est fortement conseillé de ne pas laisser des objets de valeurs dans l'école, celle-ci ne se portera pas responsable en cas de perte ou de vol.

Il est interdit de quitter la salle de danse durant un cours sauf autorisation du professeur.

Il est interdit aux parents/accompagnateurs d'entrer dans la salle de danse sauf autorisation du professeur.

Il est interdit de consommer de la nourriture, des chewing-gums ou des boissons autre que de l'eau plate dans la salle de danse.

MILLENIUM Dance Center

RÈGLEMENT INTÉRIEUR (suite)

RÈGLEMENT DES COURS

L'adhésion annuelle au centre de danse est de quarante-cinq euros (à régler à l'inscription).

Les inscriptions aux forfaits annuels peuvent être réglées en une fois, trois fois, ou dix fois en espèces, par virement ou par chèque (encaissables entre le 01 et le 15 de chaque mois d'avance, de septembre à juin inclus).

Les forfaits annuels sont un engagement, aucun cours manqué ne sera remboursé. Une fois l'inscription à l'année enregistrée, aucun remboursement ne sera effectué sauf si les absences sont justifiées par un certificat médical auquel cas les cours pourront être rattrapés sur l'année scolaire suivante.

Si le forfait annuel n'a pas été réglé, les cours pris seront comptés au ticket.

Les cours au ticket sont vendus à l'unité ou par lot de dix et doivent être réglés en totalité avant de pouvoir être utilisés. Ceux-ci sont à remettre au professeur avant le début de chaque cours.

SPECTACLES

Un premier spectacle en partenariat avec la Mairie de Cagnes-sur-Mer et le Téléthon le Dimanche 23 novembre au Casino Terrazur à Cagnes-sur-Mer.

Un Gala de fin d'année est organisé à la fin de l'année scolaire durant le mois de juin à Anthéa à Antibes.

Des frais de costumes sont demandés pour le Gala de fin d'année, si ces frais ne sont pas réglés dans les délais limites, l'école peut se permettre de refuser aux élèves de danser au spectacle.

DROITS À L'IMAGE

Les élèves (et leurs représentants légaux) autorisent expressément l'association loi 1901 Millenium Dance Center France à reproduire et diffuser par tous moyens, toutes images de toutes natures prises durant les activités réalisées au sein de l'école ou pendant des activités annexes (spectacles, répétitions générales, évènements...). En contrepartie, ils disposent de tous droits d'utilisation de ces images sous réserve de la mention de l'auteur.

CONCOURS

Les élèves sont pressentis par les professeurs pour se présenter à certains concours régionaux, nationaux et/ou internationaux. La préparation des concours se déroule sous forme de cours privés.